



**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA**

Conseil du 8 novembre 2018

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

Objet : Remplacement du conseiller communautaire démissionnaire au sein de Commission d'appel d'offres permanente de la Communauté d'Agglomération de Bastia.

L'an Deux Mille dix-huit, le huit novembre à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de Bastia en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François TATTI, sur convocation en date du 19 octobre 2018.

ETAIENT PRESENTS :

Guy ARMANET, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean BIAGGINI, Philippe PERETTI, Jean-Joseph MASSONI, Julien MORGANTI, Catherine MEZZANA, Emma MUSSIER, Linda PIPERI, Ivana POLISINI, Henri POYET, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Jacques PADOVANI, François-Xavier RIOLACCI, Dominique ROSSI, Michel ROSSI, Céline SIMONI PIACENTINI, François TATTI, Marie-Hélène VALENTINI, Marie Dominique GIAMARCHI, Marie Dominique CARRIER, Jean Louis MILANI, Jean-Noël VALERY, Lucien NATALI, Mattea LACAVE, Pierre SAVELLI.

ONT DONNE POUVOIR :

Valérie BIANCHI	à	Guy ARMANET
Angèle BRUNINI	à	Linda PIPERI
Pierre-Noël LUIGGI	à	Jean Joseph MASSONI
Etienne PERFETTI	à	Jean BIAGGINI
Gilles SIMEONI	à	Jean Louis MILANI
Pierre-Michel SIMONPIETRI	à	Louis POZZO DI BORGO
Françoise VESPERINI	à	François TATTI

QUORUM : 21

ABSENTS :

Angèle BRUNINI, Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Emmanuelle DE GENTILI, Serena BATTESTINI, Thérèse LORENZI, Marie-Paule HOUEMER, Jean-Michel SAVELLI.

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire. Mme Marie Dominique GIAMARCHI est élue secrétaire de séance.

Objet : Remplacement du conseiller communautaire démissionnaire au sein de Commission d'appel d'offres permanente de la Communauté d'Agglomération de Bastia.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2013-301-001 du 28 octobre 2013 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2018-06-13-00 du 13 juin 2018 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 30 avril 2014 constituant la CAO permanente de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant l'élection des membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia des 23 et 30 mars 2014 ;

Considérant la démission de M. Michel Castellani en date du 14 mai 2018 ;

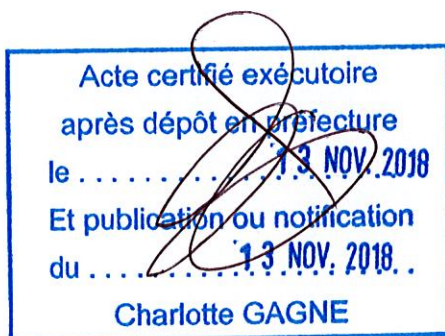
Vu le rapport N° 10 ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

PREND ACTE

- Du remplacement du conseiller communautaire M. Michel Castellani en sa qualité de membre titulaire de ladite commission par Mme. Serena BATTESTINI, suppléante inscrite sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste ;
- Du remplacement de Mme Serena BATTESTINI en sa qualité de membre suppléante de ladite commission par M. Julien MORGANTI, candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après cette dernière.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

François TATTI